

Passagers payants – relevé de l'origine et la destination – État 3 (I,II)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19. EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

Objet de l'enquête

L'objet de cette enquête est de fournir des estimations, par paire de villes, des passagers aériens voyageant sur des vols commerciaux réguliers. Votre information pourrait être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques ou de recherche.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données, en vertu de l'**article 12** de la *Loi sur la statistique*, avec Transports Canada et l'Office des transports du Canada. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

En vertu de l'**article 12** de la *Loi sur la statistique*, les répondants peuvent s'opposer au partage des données avec les autres organisations. Cependant, comme Transports Canada possède l'autorisation légale de recueillir ces données sur une base obligatoire en vertu de la *Loi sur les transports au Canada* et du *Règlement sur les renseignements relatifs au transport*, les répondants n'ont pas le droit de s'opposer au partage des données.

Cependant, les répondants peuvent refuser de partager leurs données avec l'Office des transports du Canada en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. En vertu des dispositions de l'entente de l'**article 12**, l'Office des transports du Canada a accepté de garder les données confidentielles et de les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Veillez retourner le questionnaire dans les 30 jours suivant la période de référence.

CLICHÉ D'ENREGISTREMENT POUR L'ENQUÊTE SUR L'ORIGINE ET LA DESTINATION DES PASSAGERS AÉRIENS – ÉTAT 3 (I,II)

Numéro de la zone	Élément de données	Emplacement des données
1.	NOMBRE DE PASSAGERS	1-6
2.	CODE DU 1 ^{er} AÉROPORT	7-9
3.	1 ^{er} TRANSPORTEUR EXPLOITANT	10-11
4.	1 ^{er} TRANSPORTEUR ANNONCÉ	12-13
5.	CODE TARIFAIRE	14
6.	CODE DU 2 ^e AÉROPORT	15-17
7.	2 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	18-19
8.	2 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	20-21
9.	CODE TARIFAIRE	22
10.	CODE DU 3 ^e AÉROPORT	23-25
11.	3 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	26-27
12.	3 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	28-29
13.	CODE TARIFAIRE	30
14.	CODE DU 4 ^e AÉROPORT	31-33
15.	4 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	34-35
16.	4 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	36-37
17.	CODE TARIFAIRE	38
18.	CODE DU 5 ^e AÉROPORT	39-41
19.	5 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	42-43
20.	5 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	44-45
21.	CODE TARIFAIRE	46
22.	CODE DU 6 ^e AÉROPORT	47-49
23.	6 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	50-51
24.	6 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	52-53
25.	CODE TARIFAIRE	54
26.	CODE DU 7 ^e AÉROPORT	55-57
27.	7 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	58-59
28.	7 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	60-61
29.	CODE TARIFAIRE	62
30.	CODE DU 8 ^e AÉROPORT	63-65
31.	8 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	66-67
32.	8 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	68-69
33.	CODE TARIFAIRE	70
34.	CODE DU 9 ^e AÉROPORT	71-73
35.	9 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	74-75
36.	9 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	76-77

37.	CODE TARIFAIRE	78
38.	CODE DU 10 ^e AÉROPORT	79-81
39.	10 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	82-83
40.	10 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	84-85
41.	CODE TARIFAIRE	86
42.	CODE DU 11 ^e AÉROPORT	87-89
43.	11 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	90-91
44.	11 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	92-93
45.	CODE TARIFAIRE	94
46.	CODE DU 12 ^e AÉROPORT	95-97
47.	12 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	98-99
48.	12 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	100-101
49.	CODE TARIFAIRE	102
50.	CODE DU 13 ^e AÉROPORT	103-105
51.	13 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	106-107
52.	13 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	108-109
53.	CODE TARIFAIRE	110
54.	CODE DU 14 ^e AÉROPORT	111-113
55.	14 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	114-115
56.	14 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	116-117
57.	CODE TARIFAIRE	118
58.	CODE DU 15 ^e AÉROPORT	119-121
59.	15 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	122-123
60.	15 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	124-125
61.	CODE TARIFAIRE	126
62.	CODE DU 16 ^e AÉROPORT	127-129
63.	16 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	130-131
64.	16 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	132-133
65.	CODE TARIFAIRE	134
66.	CODE DU 17 ^e AÉROPORT	135-137
67.	17 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	138-139
68.	17 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	140-141
69.	CODE TARIFAIRE	142
70.	CODE DU 18 ^e AÉROPORT	143-145
71.	18 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	146-147
72.	18 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	148-149
73.	CODE TARIFAIRE	150
74.	CODE DU 19 ^e AÉROPORT	151-153
75.	19 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	154-155
76.	19 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	156-157

77.	CODE TARIFAIRE	158
78.	CODE DU 20 ^e AÉROPORT	159-161
79.	20 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	162-163
80.	20 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	164-165
81.	CODE TARIFAIRE	166
82.	CODE DU 21 ^{er} AÉROPORT	167-169
83.	21 ^{er} TRANSPORTEUR EXPLOITANT	170-171
84.	21 ^{er} TRANSPORTEUR ANNONCÉ	172-173
85.	CODE TARIFAIRE	174
86.	CODE DU 22 ^e AÉROPORT	175-177
87.	22 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	178-179
88.	22 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	180-181
89.	CODE TARIFAIRE	182
90.	CODE DU 23 ^e AÉROPORT	183-185
91.	23 ^e TRANSPORTEUR EXPLOITANT	186-187
92.	23 ^e TRANSPORTEUR ANNONCÉ	188-189
93.	CODE TARIFAIRE	190
94.	CODE DU 24 ^e AÉROPORT	191-193
95.	VIDE	194-195
96.	VALEUR TOTALE DES BILLETS (\$ CAN)	196-200